

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). – J'ai bien fait de rester. Cela détend un peu.

J'entends bien que l'ensemble des partenaires de l'olivier prônent l'élargissement à trois bandes de la dorsale wallonne. C'est très bien.

J'ai vu, lorsque vous le disiez d'ailleurs, que mes voisins de droite, dont M. Dupriez, acquiesçaient de la tête. Je dis cela parce que le micro n'a pas pu l'enregistrer.

(Réaction de M. Dupriez)

M. Mouyard (MR). – J'aimerais bien que cela figure au PV bien évidemment.

M. Dupriez acquiesçait, ainsi que Mme Cremasco. Ils réclamaient effectivement les trois bandes.

Puisque les deux fameuses commissions provinciales se réunissaient, on va attendre. Puis, on reviendra. À ce moment-là, je suis persuadé que le partenaire de l'olivier qu'on croyait réticent à ce projet ne fera plus qu'acquiescer de la tête et prendra le micro pour confirmer vos propos.

FAIT PERSONNEL

M. Dupriez (Écolo). – Madame la Présidente, fait personnel.

Mme la Présidente. – Monsieur Mouyard, vous avez provoqué notre ROI.

M. Dupriez (Écolo). – Je n'ai pas le droit de prendre la parole sur le contenu de la question.

(Réaction de M. le Ministre Lutgen)

Mme la Présidente. – Allumez votre micro.

M. Dupriez (Écolo). – Monsieur le Ministre, vous n'arriverez pas à me détourner de mon propos.

Il y a eu un évident fait personnel, Monsieur le Ministre. Vous n'en disconviez pas.

Respectueux des règles, je ne me prononcerai pas sur le contenu de la question ou de la réponse puisque je n'en ai pas le droit.

Par contre, j'ai hoché la tête, même plus que hoché pour me réjouir, Monsieur le Ministre, de votre ouverture par rapport à la nécessité de dévier

les camions qui transitent par Couvin. J'ai bien entendu que tout à coup vous étiez motivé à l'idée d'inciter les poids lourds à ne plus traverser Couvin jusqu'au jour où il y aura un contournement de cette commune, c'est-à-dire dans six, sept ou huit ans. On verra.

J'ai vraiment avec enthousiasme hoché la tête, mais je voulais apporter une réponse précise à l'interprétation de M. Mouyard.

Je vous remercie, Monsieur Mouyard, de m'avoir permis, de m'avoir donné l'occasion d'apporter cette précision.

Mme la Présidente. – En-dehors de tout règlement sur un cas, je confirme que se rajoutent au rapport uniquement les paroles de celui qui les a prononcées. Je pense qu'aucun de nous ne peut se permettre d'interpréter les signes des autres, faute de preuve d'avoir des liens entre la question, les paroles et les signes. C'est la présidente qui le décide.

Maintenant, Monsieur Mouyard, si vous demandez si gentiment la parole, je vous la donne.

M. Mouyard (MR). – J'avais cru comprendre que M. Dupriez acquiesçait. Il a bien fait de rectifier, en ce compris le fait qu'il prônait que le contournement de Couvin se fasse dans six ou sept ans. Cela, je vais le dire, il n'a pas hoché de la tête, cela a été sa manière de voir les choses.

Je vous remercie.

QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE

**DE MME CREMASCO À M. LUTGEN,
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE
L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA
NATURE, DE LA FORÊT ET DU
PATRIMOINE,
SUR
« LE PLAN D'EXPROPRIATION DE LA
LIAISON AUTOROUTIÈRE DE CEREXHE-
HEUSEUX-BEAUFAYS »**

QUESTION ORALE

**DE M. DODRIMONT À M. LUTGEN,
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE
L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA
NATURE, DE LA FORÊT ET DU
PATRIMOINE,
SUR
« LES EXPROPRIATIONS DANS LE
CADRE DU DOSSIER CHB »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco, sur «le plan d'expropriation de la liaison autoroutière de Cerexhe-Heuseux-Beaufays»; la question orale jointe de M. Dodrimont, sur «les expropriations dans le cadre du dossier CHB», à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, la DPR engage le gouvernement à «*ne pas poursuivre le projet autoroutier à l'est de Liège, la liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays*». J'imagine que c'est par pudeur que certains ne montrent pas tout leur enthousiasme à la fin de ce projet.

La pudeur, il faut la respecter. Moi, je la respecte aussi. Je comprends.

Sur ce coup-là, pas. Moi, je ne cache pas mon enthousiasme.

Au-delà de l'abandon de la liaison, le gouvernement s'engage à: «*examiner les conséquences de cette décision en ce qui concerne la zone de réservation et, dès à présent, rechercher des solutions pour les propriétaires d'immeubles situés dans cette zone*», cette fameuse zone de réservation.

Je vais rendre à César ce qui appartient à César car c'est grâce à mon collègue Philippe Dodrimont que je vais citer la réponse de M. Henry qui nous a suscité en cascade une autre question pour vous, selon la réponse de M. Henry sur les expropriations à prévoir dans le cadre de ce projet autoroutier: «*Selon les plans d'emprises à réaliser établis en 2007, il resterait dans l'hypothèse d'une réalisation de la liaison au gabarit autoroutier, 78 immeubles à acquérir ainsi que des emprises non bâties. Les plans d'expropriation, approuvés par les arrêtés ministériels des 24 et 29 mai 2007, ont été répartis entre huit commissaires du Comité d'acquisition d'immeubles. Quatre de ces commissaires ont contacté les propriétaires pour recueillir des renseignements administratifs, mais les quatre autres n'ont entrepris aucune démarche tant que les crédits ne sont pas accordés.*»

J'aimerais dès lors obtenir quelques précisions sur ces informations de votre excellentissime collègue.

Pouvez-vous me communiquer le nombre d'immeubles qui, parmi les 78 cités, ont déjà fait l'objet de démarches entamées par les quatre des

huit commissaires qui se sont mis à la tâche? Disposez-vous dès lors d'indications sur le coût présumé évidemment de l'expropriation de ces immeubles pour lesquels des démarches ont été initiées? Si oui, quel est-il? Quand pourrions-nous enfin disposer d'une appréciation globale de ce coût?

En complément, disposez-vous d'informations relatives aussi aux superficies de terrains bâtissables, donc non bâtis, situés dans ce périmètre d'expropriation?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je m'inscris dans le suivi de la question posée par ma collègue, pour revenir sur ce dossier, non pas sur le fond de ce dossier. On sait que nos points de vues ne sont guère les mêmes entre ma collègue Cremasco et moi-même.

Toujours est-il que nous semblons aujourd'hui partager plus ou moins le même point de vues quant à la nécessité de s'inquiéter de tous ces propriétaires qui sont depuis parfois pour certains quarante ans en attente réellement d'une décision quant à l'avenir de leur bien.

Aujourd'hui, je vous pose les mêmes questions que Mme Cremasco.

J'ai peut-être ajouté deux ou trois petites touches plus personnelles, notamment le fait de voir s'il pouvait être envisagé une remise du précompte immobilier. Cela avait été évoqué à certains moments puisque, pour rappel, bien que ces propriétaires soient totalement privés de la jouissance de leur bien ou du moins en tous les cas de toute possibilité d'en faire quelque chose de concret, ils doivent toujours s'acquitter du précompte immobilier qui évidemment vient s'ajouter d'année après année à une addition qui est déjà particulièrement lourde pour les pauvres riverains de cette liaison qui, on ne le sait pas, deviendra peut-être réalité un jour.

J'aimerais savoir, Monsieur le Ministre, s'il y a des mesures qui sont éventuellement étudiées par rapport à cette remise du précompte immobilier avec éventuellement des arriérés qui pourraient être versés à titre de remboursement, de dédommagement à ces différents propriétaires qui, il faut bien le dire, pour être souvent sollicité par ceux-ci, désespèrent un peu de voir un jour une solution apportée à cette problématique qu'ils subissent jour après jour depuis, je le répète, plus de quarante ans pour certains.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci à Mme Cremasco, merci évidemment aussi à M. Dodrimont.

Les plans d'expropriation approuvés sous l'ancienne législature comportent 103 immeubles. À ce jour, 25 ont été acquis sur une base volontaire, je souligne «volontaire», par la région.

Pour celles et ceux qui n'ont pas souhaité vendre volontairement leur bien, on peut présumer qu'ils souhaitent le garder. Dans la mesure où le gouvernement a fait le choix de ne plus poursuivre le projet CHB, les procédures ont été suspendues par le Comité d'acquisition.

Pour le surplus, je vais procéder au retrait des arrêtés d'expropriation qui n'ont pas été mis en œuvre afin de clôturer officiellement cette procédure.

Évidemment, d'autres éléments qui concernent des collègues du Gouvernement wallon interviennent, notamment les aspects que vous évoquez, Monsieur Dodrimont, concernant la zone de réservation qui relève de l'autorité de mon excellent collègue, M. le Ministre Philippe Henry. Il le sait puisque je le lui ai écrit à sept reprises sur le sujet. Je ne doute pas une seule seconde qu'il soit pleinement et parfaitement au courant.

J'espère que les actes que je vais poser dans le domaine des compétences qui sont les miennes amèneront chacun à prendre ses responsabilités quant à l'évolution de ce dossier.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Écolo). – Merci Monsieur le Ministre.

Cela a le mérite d'être clair.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Je ne serai pas beaucoup plus long que ma collègue.

Juste une réaction, Monsieur le Ministre, tout en vous remerciant pour votre réponse quant à mon étonnement par rapport à cette collaboration qui devrait exister entre deux ministres d'un même gouvernement. Je suis un peu pantois de voir qu'il faut sept fois à un collègue qu'en principe vous voyez quand même à mon avis toutes les semaines

pour ce problème de la zone de réservation. Je prends acte.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Pour préciser les choses quand même, parce que j'ai peur de me faire mal comprendre.

Je lui ai écrit à sept reprises notamment par rapport à des demandes particulières qui pouvaient exister sur le dossier, qui arrivaient chez moi. J'ai vu aussi les différentes interventions de mon collègue au parlement sur le sujet. Je lui en ai parlé. Je crois que c'est important maintenant que chacun prenne ses responsabilités. C'est tout.

L'essentiel, c'est effectivement de dire: «*Les expropriations, voilà où on en est. Voilà la décision que je prends pour éviter qu'il y ait quelque appréciation de qui que ce soit*» et aussi en partant d'un principe qui n'était pas si évident que cela du jour au lendemain, de dire qu'à partir du moment où quelqu'un n'a pas souhaité entreprendre une démarche volontaire, on présume qu'il veut garder son bien. Le temps ayant fait son œuvre à ce niveau-là, je crois qu'il n'y a plus de discussion à avoir.

Moi, j'exécute comme cela. Pour le reste, je suis persuadé que chacun poursuivra avec la même volonté, la même efficacité.

M. Dodrimont (MR). – Je n'ai personnellement pas le sentiment que les riverains sont bien avancés après ce que j'entends aujourd'hui. J'ai le sentiment qu'on ne veut absolument pas s'occuper de leur problème. On ne bouge pas. On n'a pas une politique cohérente et proactive par rapport à leur demande.

Par rapport au précompte immobilier, vous ne dites mot sur cette question. Je présume qu'il faudra à nouveau requestionner pour que les riverains voient un tout petit peu plus clair dans leur avenir.

Je trouve, comme je le disais dans ma question telle que je l'ai rédigée, la position du gouvernement particulièrement irrespectueuse à l'égard du sort de ces riverains. Je confirme cela aujourd'hui.

QUESTION ORALE
DE M. DUPRIEZ À M. LUTGEN,
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE
L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA
NATURE, DE LA FORÊT ET DU
PATRIMOINE,
SUR
« LES CONTRATS DE GESTION ET